

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Cerelex**Code du produit:** 100502, 100503**Numéro d'enregistrement** W-7388**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche**Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 943831-98-9	Halauxifen-methyl ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,68%
CAS: 99607-70-2 Numéro CE: 619-447-3	cloquintocet-mexyl ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,65%
CAS: 145701-23-1	florasulam ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,54%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1	carbonate de propylène ⚠ Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 25322-69-4	Polypropylenglykol ⚠ Acute Tox. 4, H302	<5%
CAS: 68953-96-8	acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	<5%
CAS: 64742-94-5 Numéro CE: 918-811-1	Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ STOT SE 3, H336	<5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Une génération violente de vapeur ou une éruption peuvent se produire en cas d'application directe d'un jet d'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas toucher produit renversé ou surface contaminer.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 3)

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Interdire l'accès aux enfants.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un masque de protection complète avec filtre combi A2B2E2K1HG-P3.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

EN 374

- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 240 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 5).
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 4)

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures de gestion des risques

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	De type solvanté

valeur du pH à 20 °C:	4,37 (1%)
-----------------------	-----------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'éclair	>100 °C
----------------	---------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
-------------------------------	-----------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
-------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
------------------------------------	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

Densité à 20 °C:	0,929 g/cm ³
------------------	-------------------------

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Dispersable
---	-------------

9.2 Autres informations	Densité du liquide: 0.929 g/cm ³ (20 °C)
-------------------------	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)

Remarque:

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Toxicité aiguë par inhalation: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 5)

- supérieures (nez et gorge). La CL50 n'a pas été déterminée.
 - **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Indications toxicologiques complémentaires:**
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins, Foie, Thyroïde.
Pour le ou les principaux composants: Aucune donnée trouvée.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.
- COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**
- Méthyle d'halauxifène**
Toxicité aiguë par inhalation: Aucun effet adverse n'est attendu par inhalation. Pour irritation des voies respiratoires et des effets narcotiques: Aucune donnée trouvée. La CL50 n'a pas été déterminée.
- Cloquintocet-mexyl**
Toxicité aiguë par inhalation: CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5,42 mg/l florasulam
- Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**
Toxicité aiguë par inhalation: CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 5,0 mg/l
- acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium**
Toxicité aiguë par inhalation: La CL50 n'a pas été déterminée.
- carbonate de propylène**
Toxicité aiguë par inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux vapeurs n'est à prévoir. La CL50 n'a pas été déterminée.
- Polypropylèneglycol**
Toxicité aiguë par inhalation: La CL50 n'a pas été déterminée.
- Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**
Toxicité aiguë par inhalation: Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.
- Pour un ou des produits semblables: CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 4,688 mg/l**
Concentration maximale pouvant être atteinte.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

EC50 14d	0,065 mg/l (Myriophyllum spicatum)
EC50 48h	5,5 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50 7d	0,086 mg/l (Iemna gibba)
LC50 96h	81 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203)
NOEC 14d	0,00298 mg/l (Myriophyllum spicatum)

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 6)

12.2 Persistance et dégradabilité**Méthyle d'halauxifène**

Biodégradabilité: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de biodégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 7,7 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente

Cloquintocet-mexyl

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

florasulam

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de biodégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 2 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 0,85 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation DOB 5 jr 0,012 mg/mg

Stabilité dans l'eau (demi-vie): > 30 jr

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique: 1,82 h

Méthode: Estimation

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de biodégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 2,9 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente

carbonate de propylène

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 94 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: > 97 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Polypropylèneglycol

Biodégradabilité: Pour cette famille de produits: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

Biodégradabilité: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Méthyle d'halauxifène**

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3,76

Facteur de bioconcentration (FBC): 233 *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin) 42 jr

Cloquintocet-mexyl

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5,3 Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621 Poisson

florasulam

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1,22

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8 Poisson 28 jr Mesuré

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 7)

*acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium**Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 4,6 OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente carbonate de propylène**Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.**Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -0,41 Mesuré**Polypropylèneglycol**Bioaccumulation: Pour cette famille de produits: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**Bioaccumulation: Pas de données disponibles pour ce produit. Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).***12.4 Mobilité dans le sol***Méthyle d'halauxifène**Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).**Coefficient de partage (Koc): 5684**Cloquintocet-mexyl**Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).**Coefficient de partage (Koc): 38070 Estimation**florasulam**Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).**Coefficient de partage (Koc): 4 - 54**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium**Aucune donnée trouvée.**carbonate de propylène**Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).**Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.**Coefficient de partage (Koc): 15 Estimation**Polypropylèneglycol**Pas de données disponibles.**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**Aucune donnée trouvée.***Effets écotoxiques:****Remarque:** Très toxique chez les poissons.**Autres indications:***Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).**DL50 par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie), mortalité, > 2000mg/kg poids corporel.**DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles), 48 h, mortalité, > 213,4µg/abeille**DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles), 48 h, mortalité, > 200µg/abeille**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol: CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr, mortalité, > 1 000 mg/kg***Autres indications écologiques:****Indications générales:***Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant**Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.***12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

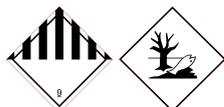
(suite de la page 8)

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · ADR, IMDG, IATA · ADR
 · IMDG, IATA
 · ADR, IATA | Non applicable.
UN3082
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Halauxifen-méthyl, cloquintocet-mexyl)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Halauxifen-méthyl, Cloquintocet-mexyl) |
|--|---|



- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | 9 Matières et objets dangereux divers.
9 |
|---|---|

- **IMDG**



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label · ADR, IMDG, IATA · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): | 9 Matières et objets dangereux divers.
9
III
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre) |
|---|--|

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 · No EMS: · Stowage Category | Attention: Matières et objets dangereux divers.
F-A,S-F
A |
|--|---|

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

- **Indications complémentaires de transport:**

- | | |
|---|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels | 5L
Code: E1
3
- |
|---|--------------------------|

- | | |
|--|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) | 5L
Code: E1 |
|--|----------------|

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
|---|--|

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 9)

(HALAUXIFEN-METHYL, CLOQUINTOCET-MEXYL),
9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
- **Classe de pollution des eaux:**
Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
Éviter chaque contact inutile avec le produit.
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA
- **Contact:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 02.11.2021

Nom du produit: Cerelex

(suite de la page 10)

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*